

Cartographie des points d'apports volontaires

Parmi ses missions, la CASA assure la gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire soit en régie directe soit par des marchés publics de prestations de services.

Ces missions recouvrent l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des déchets notamment :

- La conteneurisation, la collecte, des ordures ménagères et encombrants sur la voie publique.
- Le traitement des déchets

Pour traiter ses déchets, la CASA a transféré la compétence au syndicat UNIVALOM.

Ainsi, les ordures ménagères sont éliminées grâce à l'unité de valorisation énergétique permettant de produire de l'électricité pour plus de 10 000 équivalent-foyers et les encombrants sont valorisés en tant que combustible solide de récupération (permettant la substitution du coke de pétrole dans les cimenteries).

La cartographie vous permet de visualiser la répartition géographique des points de collecte en apport volontaire du territoire. Le positionnement est indicatif à une cinquantaine de mètres environ.



Le chiffre indiqué dans les points correspond au nombre de flux présents sur cet emplacement



En zoomant sur le point vous identifiez les flux concernés

Les flux sont identifiés avec le code couleur suivant :



Ordures ménagères



Emballages



Verre



Verre cliiink



Cartons



Textile, Linge, Chaussure

[Cliquez pour ouvrir la carte](#) 

